



Ref : CA2019/18

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION
ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 mars 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant constaté l'arrivée en cours de séance (10H00) d'un membre du conseil d'administration ayant voix délibérative (Mme Lopez), portant à 18 le nombre des membres présents en séance de conseil d'administration,

➤ *Entendu l'exposé de Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE d'approuver l'accord-cadre de coopération prévu avec le CROUS de Bordeaux-Aquitaine, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 mars 2019

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/05/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/03/2019